

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2013**

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. ALENDA. CAMBOU. DELPECH. FRANCHINI. DANIES. GAUGIRAND. MOULIERES. RAVION. SAURIN. SEMAOUNE. SONNENDRUCKER. VILA. Mmes BARBIE. CONTE. ESTEVEZ. GOFFINET. JACQUIER. MECH.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mme DAUGE pouv. M. GAUGIRAND. Mme LHUILLERY pouv. M. SONNENDRUCKER. Mme MIKOLAJCZYK pouv. M. VILA. M. SINTES pouv. M. DANIES. Mmes NOUZIES. PETIT. PLISSONNEAU.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. SAURIN.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

**1/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013**

Monsieur Le Maire, après avoir présenté aux conseillers municipaux une évaluation du compte administratif 2012, leur présente une esquisse du budget 2013 sur lequel il sollicite leur avis.

<b>Budget fonctionnement</b>					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2012	BP 2013	Chapitre	CA 2012	BP 2013
002 : Restes de l'exercice précédent	-		002 : Restes de l'exercice précédent	-	-
011 : Charges à caractère général	685 621,44	699 334	013 : Atténuations de charges	96 607,86	90 000
012 : Charges de personnel	1 552 014,66	1 583 055	042 : Opérations d'ordre entre sections	-	-
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	-		70 : Produit des services	235 696,90	240 411
042 : Opérations d'ordre entre sections	-		73 : Impôts et taxes	1 691 725,79	1 725 560
023 : Virements à investissement	-	124 570	74 : Dotations et participations	954 959,30	950 000
65 : Autres charges de gestion courante	462 030,39	506 846	75 : Autres produits de gestion courante	22 186,44	22 630
66 : Charges financières	52 593,98	54 797	76 : Produits financiers	-	-
67 : Charges exceptionnelles	2 440,00		77 : Produits exceptionnels	6 100,00	
68 : Amortissement des immobilisations	59 295,78	60 000	Total budgétaire :	3 007 276,29	3 028 601
Total budgétaire :	2 813 996,25	3 028 601			

La partie **fonctionnement** présentée ici n'est à ce stade qu'une esquisse qui doit être précisée comme chaque année par une validation des dépenses service par service. Cette esquisse reprend les chiffres 2012 augmentés d'une inflation de 2 %, à l'exception des dotations de l'Etat (recettes, chapitre 74) qui sont gelées, et des participations aux organismes intercommunaux (dépenses, chapitre 65) qui sont augmentées de 35 000 € comprenant un arriéré de participations que nous réclame le SIV de Fronton. Si cette somme reste contestable, et il n'est pas acquis que la commune procède à son versement, elle est néanmoins provisionnée par sécurité. Ce budget de fonctionnement s'équilibre ainsi à environ 3 028 000 € et permet de dégager une épargne d'environ 124 000 € qui est reportée en section d'investissement. L'intégralité de l'excédent de fonctionnement prévisionnel est reportée en budget assainissement.

La partie **investissement** appelle à plus de commentaires et est susceptible de recevoir à ce stade des arbitrages des élus du conseil municipal.

<b>Budget investissement</b>					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2012	BP 2013	Chapitre	CA 2012	BP 2013
001 : Solde d'exécution reporté	-		001 : Solde d'exécution reporté	-	8 830
020 : Dépenses imprévues d'investissement	-		021 : Virement de section fonctionnement	-	124 570
13 : Subventions d'investissement	1 931,64		024 : Produit des cessions	755 000,00	2 760 204
16 : Remboursement d'emprunts	331 267,28	133 152	040 : Opérations d'ordre entre sections	-	-
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	-		041 : Opération patrimoniales	-	-
20-21-23 : Immobilisations	869 635,33	4 982 680	10 : Dotations fonds divers et réserves	561 394,82	305 256
27 : Autres immobilisations financières	-		Dont FCTVA	86 592,82	111 976
Total budgétaire :	1 202 834,25	5 115 832	Dont TLE	45 041,00	-
			Dont 1068	429 761,00	193 280
			13 : Subventions d'investissement	232 737,09	1 438 924
			16 : Emprunts et dettes assimilées	-	418 048
Dettes en capital restant dû au 1er janvier :	2 471 801		21 : Terrain nus	6 771,68	
			28 : Amortissement des immobilisations	59 295,78	60 000
			Total budgétaire :	1 608 427,69	5 115 832

.../...

Le projet présenté s'équilibre au niveau record pour la commune de 5 115 000 €.

En dépenses, la commune devra rembourser 133 152 € de capital d'emprunts (chapitre 16), ainsi qu'un total de 4 982 680 € de diverses immobilisations dont le détail est le suivant :

<b>Opérations d'investissement 2013</b>				
Nom	Chapitre	N° opération	Dépenses	Recettes
Dossiers antérieurs (Parc mairie, ext. Cantine, véhicule police)			-	100 769,00
Centre de Loisirs	23	1114	480 461,62	220 708,02
Salle des sports	23	1120	3 722 020,61	884 178,60
Acquisitions foncières salle fêtes	21	1223	306 424,00	153 212,00
Salle des fêtes	23	1119	76 513,93	-
Chauffage réversible	21	1222	100 000,00	33 444,82
Autres acquisitions foncières	21	à créer	150 000,00	-
Mise aux normes incendie Cantine + Salle Po	21	à créer	77 260,00	23 200,00
Mobilier centre de loisirs	21	à créer	20 000,00	6 688,96
Divers petites opérations	21	à créer	50 000,00	16 722,41
<b>Total :</b>			<b>4 982 680,16</b>	<b>1 438 923,81</b>

- Le **centre de loisirs**, dont la construction s'achèvera en 2013, va coûter encore 480 461 € TTC, sachant que 635 000 € ont déjà été réglés.
- La **salle des sports**, projet le plus avancé, sera réalisé en 2013. L'intégralité du projet est portée au budget (3 722 000 €), comprenant le coût des VRD et parkings, même s'il est peu probable qu'il soit entièrement réalisé en 2013. 30 % de subventions sur le montant des travaux HT est prévu en recettes.
- Concernant **la salle des fêtes**, sont inscrit les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre allant jusqu'au dépôt du permis de construire (76 513 € sachant que 73 000 € ont déjà été réglés), ainsi que les acquisitions foncières Dubeau et Dejean régularisés en ce mois de janvier (306 424 €).
- L'installation d'un **chauffage réversible** sur l'hôtel de ville est réinscrite au budget de cette année.
- Une provision de 150 000 € est proposée pour de **nouvelles acquisitions foncières**. D'une part, il est proposé d'acquérir les terrains de Mme Perès, qui permettront de finaliser l'assise foncière de la salle des fêtes. D'autre part, il est proposé d'acheter le préfabriqué appartenant au docteur Charles qui prend sa retraite au mois de juin. Ce préfabriqué lui sert de local de consultation ; il est mitoyen de la cour de récréation de l'école maternelle et permettra à peu de frais de réaliser une nouvelle salle de classe, sachant que la commune était précisément à deux doigts d'une nouvelle ouverture pour l'année 2012-2013. Le docteur Charles allant mettre en vente son local, je propose au conseil de faire chiffrer le coût de l'achat par les domaines et de provisionner une somme.
- Trois autres opérations d'investissement sont proposées : **une mise aux normes incendie de l'extension de la salle polyvalente et de l'extension de la cantine** (77 260 €), **l'équipement mobilier du centre de loisirs** (20 000 € provisionnés, à chiffrer), ainsi que 50 000 € pour **du petit équipement**. Ces dépenses vont générer un total de 1 438 923 € de subventions (en vert) qui sont reportées en recettes d'investissement.

La principale recette d'investissement pour financer des dépenses exceptionnelles viendra de nos cessions foncières (en rouge). 2 760 204 € sont attendus et se décomposent comme suit :

- 5 000 € habituels de vente de caveaux au cimetière
- 750 000 € du 2<sup>ème</sup> acompte des terrains Kaufman and Broad, attendu au mois d'avril.
- 295 000 € de cession des terrains autour de l'ancienne mairie à la SA HLM Cité Jardins, réalisés une fois que celle-ci aura obtenu le permis de construire du projet.
- 1 710 204 € du 3<sup>e</sup> acompte des terrains Kaufman and Broad, attendu vers le mois de novembre. Il restera un peu moins de 2 000 000 € à percevoir en 2014, qui seront utilisés pour le financement de la salle des fêtes.

.../...

Malgré toutes ces recettes, 418 000 € sont nécessaires d'être empruntés pour équilibrer le budget. Rappelons toutefois qu'il avait été convenu d'emprunter pour le financement du centre de loisirs et qu'aucun prêt n'a été conclu en 2012, la trésorerie de la commune étant suffisante pour s'en passer.

Monsieur DELPECH souhaite que soient ajoutés à la liste des investissements énoncés deux petites opérations, l'aménagement d'un boulo-drome couvert et la réalisation d'un local de stockage pour la crèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, décide de donner un accord de principe à l'esquisse de budget 2013 présenté par le Maire, lui demandant de présenter un budget 2013 dans ce sens dans une séance ultérieure.

## **2/ AVIS DE LA COMMUNE SUR LA RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL TOULOUSAIN (SCOT)**

Entré en application en 2012, le SCOT Toulousain est d'ores et déjà mis en révision par le Syndicat Mixte d'Équipement de l'Agglomération Toulousaine (SMEAT) qui en assure la gestion. Ce dernier a demandé à la communauté urbaine Toulouse-Métropole son avis sur les modifications à apporter, laquelle a retransmis cette demande aux communes-membres.

Monsieur le Maire rappelle l'avis défavorable que le conseil municipal avait voté par une délibération en date du 27 septembre 2010. En effet, ce SCOT avait imposé un corridor écologique à la commune sur le secteur de la Reynerie-Est. Il avait été délibéré que ce corridor était traversé par plusieurs obstacles de taille (clôtures, urbanisation) et que la commune de Pechbonnieu limitrophe disposait d'une avancée boisée bien plus pertinente pour permettre les échanges faunistiques – ce tracé alternatif était déjà mentionné dans le document précédent le SCOT, le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT).

Par ailleurs, il propose de revoir la répartition sur le territoire des « pixels » accordés à la commune, dont la localisation demanderait à être légèrement modifiée pour permettre à terme l'urbanisation de certaines zones.

Monsieur ALENDA regrette que ce corridor soit considéré comme une contrainte. Il pense pour sa part qu'il est une chance pour la commune et aurait souhaité qu'il soit maintenu comme pleinement inconstructible ; la lutte pour le maintien de la biodiversité étant un point essentiel pour notre pays. Par ailleurs, dans cette même logique, il n'est pas d'accord qu'un demi-pixel soit bougé pour permettre l'urbanisation de la rue de Labourdette qui est assez éloignée du centre-ville.

M. le Maire lui rappelle que le demi-pixel sur la rue de Labourdette n'a pas pour but l'urbanisation de l'ensemble des bords de la rue, mais des fonds de parcelles de propriétés déjà construites, et sur une surface assez limitée.

M. RAVION abonde dans le sens de M. ALENDA sur la question du corridor. Les animaux existent et passent dans le secteur, il en a été personnellement témoin. Avec une urbanisation accrue, ils seront contraints de passer par la rue Galaup.

M. SONNENDRUCKER souligne l'étroitesse d'un tel passage pour permettre les mouvements faunistiques.

M. Le Maire souligne l'absence de définition du corridor écologique dont le principe d'une largeur de 50 mètres n'a été communiqué que récemment. Si le principe d'un corridor vert fait l'unanimité des élus, son tracé nécessite d'être retravaillé par le SMEAT dans cette future révision du PLU, tenant notamment compte de la présence physique d'une importante avancée boisée sur Pechbonnieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, décide :

**1** – de demander la révision du tracé du corridor vert, dont le tracé devra être réétudié en concertation avec la Mairie de Pechbonnieu ;

**2** – de demander le déplacement de deux demi-pixels situés sur le lieu-dit « Launars » afin de les affecter sur le lieu-dit Fouratget pour le premier, et sur le lieu-dit Lesperence pour le second.

.../...

### 3/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE LE LONG DU CHEMIN DU VIEUX CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme et M. HAYES, domiciliés 8 place de la Mairie et riverains du chemin du vieux cimetière, ont fait observer qu'une partie de ce chemin leur appartient. Il s'agit de la parcelle A 1490, qui forme une bande de 204 m<sup>2</sup>. Il est donc nécessaire d'acquérir cette parcelle à des fins de régularisation, France-Domains ayant évalué la parcelle à 9 800 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider cette transaction, laquelle sera réalisée sous forme d'acte administratif par les services du SIV de Fronton, la commune prenant à sa charge les frais d'acte.

M. SEMAOUNE se montre très réservé pour l'achat de cette parcelle à un tel prix, qui n'est nullement indispensable à la commune.

M. CAMBOU l'approuve et souligne la rareté de l'argent public. Si le propriétaire souhaite que la commune se porte acquéreur de cette parcelle, il propose au conseil municipal de faire une offre à l'Euro symbolique.

M. GAUGIRAND pense pour sa part qu'une acquisition au prix des domaines est exagéré, mais propose de faire une offre entre 6 000 et 5 000 €.

Mme GOFFINET propose l'Euro symbolique. M. DANIES souhaite qu'on rappelle à ce propriétaire que l'entretien fait par la commune du chemin communal s'est aussi fait sur sa parcelle et, par conséquent, ne lui a pas été facturé. Mme CONTE pense pour sa part que ce propriétaire est dans l'excès dans ses demandes.

M. DELPECH propose en conséquence de débattre d'une offre entre 1 et 5 000 €. M le Maire l'approuve et met cette proposition aux votes.

Sur le principe de l'achat, le conseil décide, **à l'unanimité moins une voix contre (Mme CONTE)**, de proposer une offre d'achat par la commune au propriétaire.

M. le Maire met aux votes le montant de l'offre. Conformément à la teneur des débats, il propose trois (3) possibilités : Euro symbolique, 5 000 €, et un prix intermédiaire qu'il propose à 3 000 €. Il précise que, quel que soit le montant choisi, l'acte d'achat sera réalisé par la commune sous forme d'un acte administratif rédigé par les services du SIV de Fronton, la commune prenant à sa charge les frais d'acte.

Les votes sont les suivants :

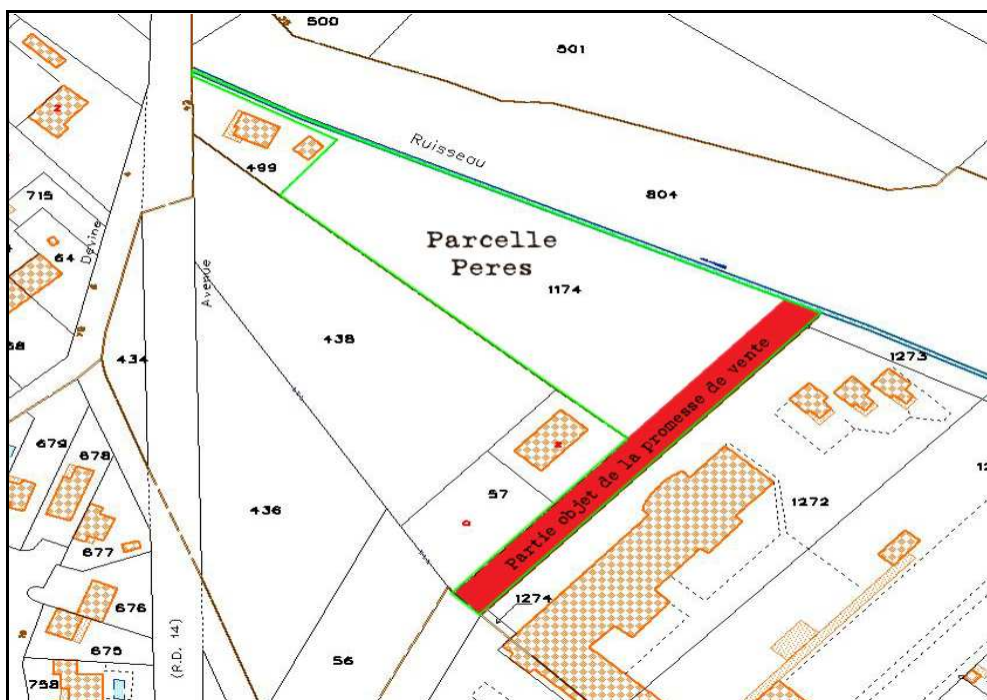
- pour une offre à l'Euro symbolique, **8 voix** : (Mmes GOFFINET, ESTEVEZ, JACQUIE, MECH, CONTE, MM. SAURIN, CAMBOU, SEMAOUNE) ;
- pour une offre à 3 000 €, **12 voix** (Mme BARBIE, MM. RAVION, MOULIERES, AGOSTI, ALEND, DANIES (+ pouvoir), VILA (+ pouvoir), GAUGIRAND (+ pouvoir), DELPECH. ;
- pour une offre à 5 000 €, **3 voix** (MM. FRANCHINI, SONNENDRUCKER (+ pouvoir).

Monsieur le Maire fixe donc à la majorité (**12 voix contre 11**) **une offre d'achat à 3 000 €**, la commune prenant en charge les frais d'acte ; le conseil décide en outre de mandater le Président du SIV de Fronton pour réaliser l'acte administratif correspondant et autorise son Maire à le signer.

### 4/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les négociations en cours avec M. Pierre PERES, propriétaire de la parcelle A 1174 de 8815 m<sup>2</sup>, et qui s'engagerait à vendre à la commune au prix de 18 € le m<sup>2</sup> une partie de sa parcelle, représentée en rouge sur le plan ci-dessous, représentant une bande de 11.5 x 150 m environ, soit un prix de 31 050 m<sup>2</sup> rapporté à la surface estimée.

.../...



La partie de parcelle objet de la promesse permettrait à la commune de Gratentour de finaliser la maîtrise foncière du terrain nécessaire à la construction de la salle des fêtes et permettrait de réaliser une route d'accès au futur bâtiment.

Les terrains voisins ayant fait l'objet en 2012 d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il propose de soumettre la partie de parcelle A 1174 à une même demande sur l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, accepte la proposition du Maire et le charge de monter ce dossier de demande de DETR auprès de la Préfecture.

##### **5/ ACQUISITION DE JEUX POUR ENFANTS ET D'ÉQUIPEMENTS URBAINS POUR SÉNIORS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'améliorer les espaces verts de la commune par l'achat de jeux pour enfants et d'équipements urbains pour les séniors.

Après consultation, il ressort que la société BP URBAIN présente l'offre la plus intéressante, à savoir 3 734, 45 € HT, pour cet équipement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Général afin de compléter le plan de financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général en vue de procéder à l'acquisition de jeux pour enfants et d'équipements urbains pour les séniors ;
- **INDIQUE** que la dépense correspondante avait été inscrite au Budget Primitif de la commune.

## 5/ QUESTIONS DIVERSES

### a) Décision modificatives n° 5 du budget général – Virements de crédits

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-739115-01 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00 €	17 015,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925-01 : Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et interco	0,00 €	1 451,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 466,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 466,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 466,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 466,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 466,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>18 466,00 €</b>		<b>18 466,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

### b) Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement préalablement au vote du budget – Opération n° 1120 salle des sports

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à mandater une dépense d'investissement préalablement au vote du budget, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il propose en conséquence de provisionner une somme de 100 000 € dans l'opération de construction de la salle des sports (opération n°1120), somme qui suffira à mandater les dépenses survenues avant le vote du budget et notamment les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'organisation de l'appel d'offre. Cette somme de 100 000 € est inférieure au quart des dépenses d'investissement mandatées en 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour**, approuve la proposition de son Maire et l'autorise à provisionner une telle somme pour répondre aux dépenses liées à l'opération de construction de la salle des sports.

**- FIN DE LA SEANCE -**